



Séance du conseil municipal du 18 octobre 2021

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 11 octobre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt-et-une heures.

Présents :

MM. MORIN Jean Claude, RIVIER Alexis, Mme ROUSSEAU Josette, HAZERA Rajaa,
Mmes BIENAIMÉ Joëlle, DELAS Patricia, DUFUET Francette, MAGNAUDET Chantal,
SEYMOUR Evelyne,
MM. DERNONCOURT Arnaud, ROUSSEAU Patrick, VERGNAUD Laurent

Absents excusés :

MM. COSTENTIN Loïc, DÉGUDE Pascal, SANCHEZ Alejandro

Secrétaire de séance : M. RIVIER Alexis

1- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2021

2 - Projet GIRONDE HABITAT – Tarif de la vente, Autorisation de défrichage, Choix du nom de la résidence

Le Conseil Municipal décide de céder les parcelles nécessaires au projet de résidence GIRONDE HABITAT pour la somme de 70 000 €, autorise GIRONDE HABITAT à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme (y compris la demande de défrichage).

Choix du nom de la résidence : La Pinède (en l'absence d'une nouvelle proposition d'ici le 11 novembre).

3 - Projet Boulangerie – Option pour l'assujettissement à la TVA sur les travaux et le bail commercial

Le Conseil Municipal décide d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour le bâtiment de la boulangerie, afin de récupérer la TVA sur le local commercial (car travaux non éligibles au FCTVA).

4 - Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 12 mois.

5 - Dépôts sauvages d'ordures ménagères – Tarifs de déplacement et d'enlèvement

Le Conseil Municipal décide de facturer aux frais du responsable l'enlèvement des dépôts sauvages, selon les tarifs suivants :

- 150 € (déplacement des services techniques)

- 20 €/heure par agent intervenant.

Questions diverses :

Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du SUD GIRONDE

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des rapports d'activités fournis par la CdC.

Formation Stratégies Locales

Organisation d'une formation « Finances et projets » le samedi 8 janvier 2022 à destination des membres du conseil municipal.

Communications des différentes commissions

Fait à Coimères, le 8 novembre 2021